

OBSERVATOIRE

Extrait de l'Analyse Globale
des données issues des appels au
« 3919-Violences Conjugales Info »

Année 2011

Fédération Nationale Solidarité Femmes

75 boulevard Macdonald

75019 PARIS

Tél. : 01 40 33 80 90

Fax : 01 40 33 12 14

www.solidaritefemmes.asso.fr

Contact Presse :

Françoise BRIE : 06 64 43 10 13

Solidarité Femmes « Presse » :

01 40 33 80 90

FOCUS – ÉLÉMENTS CLÉS DES RÉSULTATS 2011

1. **En 2011, le 3919-Violences Conjugales Info**, plateforme d'écoute initiée et gérée depuis 1992 par la FEDERATION NATIONALE SOLIDARITE FEMMES, **a traité 42 140 appels**.
2. **La majorité des appels** à contenu concerne **les violences conjugales** soit **17 590 appels (77%)**. **1 822 (8%) des appels correspondent à d'autres violences** (*violence sexuelles en dehors du couple, violences au travail, mariages forcés*) et **3 376 (15%) à des demandes d'information** (+1547 appels/2009) principalement de professionnel-le-s.
3. Comme en 2009 et 2010, **le plus grand nombre d'appels** violences conjugales provient de **l'Île de France** avec **3 803 appels**, de la région **Rhône-Alpes** avec **1 239 appels** et **PACA** avec **1 065 appels**.
4. **Le nombre d'appels est en diminution comparé aux 2 années précédentes** (-1684 pour les violences conjugales/2009). L'année 2010 avait en effet bénéficié de plusieurs campagnes médiatiques dans le cadre de la Grande Cause Nationale « lutte contre les violences faites aux femmes » et en 2009 la campagne réalisée sur les violences psychologiques avait pu bénéficier d'une diffusion importante dans les médias.

En 2011, lors des campagnes, les écoutantes ont traité jusqu'à près de **7 500 appels** par mois **avec un pic** de plus de **950 appels** le **25 novembre**, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Ce constat montre l'importance de campagnes de communication régulières, diffusées à la fois dans les différents médias mais aussi relayées au niveau local (*services de police, de justice, de santé, des communes et autres collectivités locales*).

Les femmes doivent pouvoir connaître le 3919-VCI, ce qui nécessite des rappels fréquents et une ample diffusion d'outils de communication et de sensibilisation.

Un renforcement de la plateforme d'écoute, que ce soit pendant ou en dehors des indispensables périodes de communication, est nécessaire pour permettre de répondre à un plus grand nombre d'appels.

5. **La très grande majorité des appels violences conjugales concerne des situations où la victime est une femme et l'auteur est un homme (96%)**.
6. Une comparaison entre les données 3919-VCI et celles de l'INSEE¹ montre que la population en contact avec le 3919-VCI est représentative de la population féminine susceptible d'être victime de violences conjugales en France.

LA FEDERATION NATIONALE SOLIDARITE FEMMES estime à 2 490 697 le nombre de femmes âgées de plus de 15 ans victimes de violences conjugales, soit 9,1% de la population féminine française. Cette projection confirme l'estimation présentée dans l'Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (ENVEFF), avec 9,6% de femmes déclarant des violences l'année précédant l'enquête.

¹ Population féminine par région VCI femmes victimes/INSEE femmes de plus de 15 ans

7. Les femmes victimes ont entre 30 et 50 ans (47% des victimes), travaillent (52%) et ont au moins un enfant (86%).

Elles résident dans **83% des situations avec l'auteur des violences ; le partenaire régulier (88% des situations). La relation conjugale est établie depuis plusieurs années.** Alors qu'elles souhaitent dans la majorité des cas quitter ce logement, **les violences économiques et la précarité vécues par de nombreuses femmes** (seulement 58% des femmes sont autonomes sur le plan financier) **sont des freins à la sortie de la violence et au départ du domicile.**

Les jeunes femmes âgées de moins de 30 ans (27% des appels), dont des étudiantes, sont comme en 2010 **plus nombreuses à appeler le 3919-VCI (+2,4%/2010).** Les violences concernent aussi des victimes âgées de plus de 60 ans (*12% des appels*).

8. 84% des enfants vivent au domicile où s'exercent les violences et y sont exposés.

15% d'entre eux sont maltraités par l'auteur des violences. 14% des victimes déclarent que leurs enfants sont menacés (*+2,6%/2010*). 11% des victimes étaient enceintes au moment de l'appel.

9. Six types de violences sont définis par le RESEAU SOLIDARITE FEMMES. Les femmes cumulent très souvent ces formes de violences.

❖ **Violences psychologiques (88%) et verbales (72%).**

L'augmentation du taux de révélation des faits de violences psychologiques et verbales se confirme (*+7% entre 2009 et 2011*).

Les victimes signalent de plus en plus les injures (82% des victimes soit +6%/2010), le harcèlement (55% soit +8%), les menaces (55% soit +6%), le chantage (38% soit +11%). Ceci peut être en lien avec la reconnaissance par le législateur des violences psychologiques (loi de juillet 2010) avec un meilleur décryptage par les femmes de ces violences.

Dans 681 situations, la victime considère que l'auteur est atteint de « jalousie pathologique » (*contrôle, surveillance. etc.*), soit le double des situations rencontrées en 2010.

❖ **Les violences physiques (79%)**

Elles peuvent avoir **des conséquences graves** à plus ou moins long terme sur **la santé des victimes.** La FNSF constate une **augmentation de la gravité des violences physiques** avec utilisation d'arme.

2 374 victimes déclarent avoir au moins **une atteinte physique temporaire** (*contusion, brûlure, fracture, trouble sensoriel...*) et **140 une atteinte physique définitive** (*maladie chronique, perte partielle de l'audition, handicap*). **37 victimes** déclarent être en **invalidité à cause des violences** (*+17 victimes/2010*).

❖ **Les violences sexuelles (viol conjugal, pratique sexuelle imposée, ...)**

Elles sont présentes dans 6% des situations. **En 2011, le nombre de femmes ayant révélé des violences sexuelles est en augmentation,** ce qui montre **l'impact de la campagne de communication nationale sur le sujet.**

Ainsi **433 femmes déclarent** avoir subi **au moins un viol conjugal** (*soit 36 femmes de plus qu'en 2010*) et **71 déclarent** avoir été victimes d'**une tentative de viol.**

❖ **Les violences économiques (8% des situations) et administratives (1% des situations) sont également à souligner**

10. 8 808 victimes ont effectué au moins une démarche auprès des services, de police/gendarmerie, de santé, de justice, du secteur social.

Sur l'ensemble des femmes victimes de violences conjugales, seulement 9% ont déposé plainte (*donnée stable/2010*) et **18% ont eu un certificat médical.**

DONNÉES GÉNÉRALES RELATIVES AUX APPELS DU 3919-VCI

1 Temps forts du service « 3919-Violences Conjugales Info » en 2011

Après 2010, année où la lutte contre les violences faites aux femmes a été déclarée grande cause nationale, avec en conséquence une communication plus importante sur les violences faites aux femmes, la plateforme d'écoute « 3919-Violences Conjugales Info » (3919-VCI) initiée et gérée par la FEDERATION NATIONALE SOLIDARITE FEMMES depuis 1992, a été moins sollicitée durant l'année 2011.

Une communication régulière est en effet nécessaire pour permettre aux femmes de mieux connaître le numéro d'écoute national. La distribution d'outils de communication (plaquettes, affiches...) sur l'ensemble du territoire doit être associée aux campagnes médiatiques afin que les femmes sachent où appeler lorsqu'elles sont victimes de violences, en particulier conjugales.

2011 a cependant été ponctuée par 4 évènements dont deux campagnes médiatiques à l'initiative de la FNSF.

A l'occasion du 8 mars « journée internationale de lutte pour les droits des femmes », la FNSF a publié la 2ème édition d'un **livre « Justice et Violences conjugales »** qui expose le parcours judiciaire des femmes victimes de violences conjugales, au travers de témoignages sur des situations réellement vécues et fait le point sur la législation en cours.

Parallèlement, les associations membres du réseau Solidarité Femmes ont organisé localement de nombreuses initiatives pour sensibiliser le grand public et/ou les professionnel-le-s à la problématique des violences faites aux femmes (violences conjugales, mariages forcés, excision, viol, égalité femme/homme, ...). Ces manifestations donnent lieu dans la majorité des cas à une diffusion d'information sur les ressources dont peuvent disposer les femmes avec mention du 3919.

Le 26 juillet 2011, la Ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale, s'est déplacée pour une visite sur la plateforme d'écoute et y a rencontré les responsables de la FNSF et des différents services et plusieurs écoutantes. De nombreux-ses journalistes étaient également présent-e-s pour la présentation du **Rapport Annuel de la FNSF relatif au bilan et à l'analyse des appels reçus au 3919-VCI en 2010 « 2010 - Grande Cause Nationale de lutte contre les violences faites aux femmes »**.

Pour le 25 novembre, « Journée Internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes », la FNSF a organisé une campagne médiatique nationale, soutenue par W Atjust, intitulée « **Bourreau Banal** » sur le thème des auteurs de violences conjugales.

Pour cette campagne le photographe Marc Paeps a réalisé trois visuels qui ont fortement retenu l'attention dans les médias.

Du 14 novembre au 24 décembre 2011, la plateforme d'écoute a été impliquée dans la campagne nationale sur les violences sexuelles lancée par le Ministère des solidarités et de la cohésion sociale dans le cadre du 3^{ème} plan de lutte contre les violences faites aux femmes.

Les missions du 3919, que sollicitent régulièrement les femmes victimes de violences sexuelles au sein du couple (dont celles victimes de viol conjugal), ont été, sur demande du Ministère, étendues à l'ensemble des violences sexuelles hors cadre conjugal (viols, agressions sexuelles...). Un partenariat opérationnel avec le service écoute du Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV)² a donc été mis en place pour assurer le transfert des appels correspondants.

² Le CFCV gère une permanence téléphonique anonyme qui propose aux personnes qui ont subi des violences sexuelles une écoute, un soutien, une solidarité ainsi que des informations nécessaires aux différentes démarches qu'elles peuvent entreprendre.

2 Evolution des appels traités par le 3919-VCI

On trouvera ci-après les données 2011 relatives aux appels au 3919 – Violences Conjugales Info.

Comme indiqué précédemment, 2010 a fait l'objet de multiples campagnes médiatiques et ne peut être comparée à 2011, année durant laquelle le 3919 a été moins visible pour le public. **La mesure de l'évolution du nombre d'appels au 3919-Violences Conjugales Info et l'analyse quantitative de l'année 2011, ont donc été réalisées au regard de celles de 2009³.**

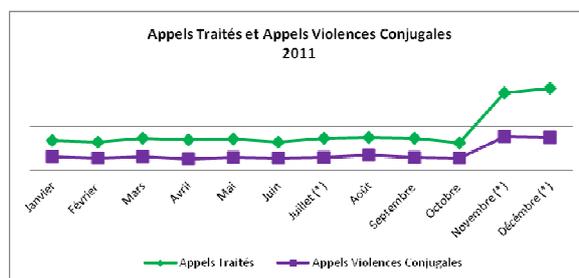
Données Générales Appels au "3919 - Violences Conjugale Info"					
Type d'appels (nb)	2009	2010	2011	Evolution en % 2011/2009	Evolution en nb 2011/2009
Appels Traitables	81 561	91 308	70 619	-13,4%	-10 942
Appels Traités	33 556	50 396	42 140	25,6%	8 584
Appels Violences Conjugales (*)	19 274	19 707	17 590	-8,7%	-1 684
Appels Autres Violences	1 718	1 873	1 822	6,1%	104
Appels Info/Renseignement	1 829	2 255	3 376	84,6%	1 547
Appels (dits) Parasites	10 735	26 561	19 352	80,3%	8 617

(*) En 2011, les 17 590 appels violences conjugales correspondent aux :

- ⊕ 14 459 appels traités par les écoutantes spécialisées qui ont fait l'objet d'une transcription de l'appel sur fiche informatisée violences conjugales
- ⊕ 3 131 appels traités par les écoutantes du pré-accueil qui ont fait l'objet d'une orientation directe vers un partenaire membre ou non-membre du réseau FNSF au motif que les lignes d'écoutantes spécialisées étaient saturées.

Le service « 3919-VCI » a traité 42 140 appels, soit 25,6% de plus qu'en 2009. Il y a donc une amélioration du traitement des appels, due à la mise en place d'un pré-accueil lors des périodes de campagne.

On observe depuis 2007, qu'outre les actions de sensibilisation contre les violences conjugales, les campagnes médiatiques participent incontestablement à la promotion du service.



Hors campagne, les écoutantes du 3919-VCI ont traités entre 2 510 et 2 878 appels par mois. Durant les périodes de campagnes (mars, juillet, novembre et décembre 2011), le nombre d'appels traités croît jusqu'à 7 493 appels (mois de décembre). On note un pic de traitement le 25 novembre 2011 avec 961 appels traités sur la journée.

³ Année avec une campagne ministérielle sur les violences conjugales (spot réalisé par Audiard).

ANALYSE DES FICHES – VIOLENCES CONJUGALES INFO

1 Présentation de l'outil « Fiche VCI »

L'analyse de données présentée porte uniquement sur les appels qui concernent les situations de « violences conjugales » - Fiches « Violences Conjugales Info » (VCI)

Le 3919 a pour missions, l'écoute, l'information et l'orientation. A l'issue de chaque appel, les écoutantes transcrivent les informations recueillies lors de l'échange sur une fiche informatisée en fonction du motif de l'appel.

Il est important de rappeler que les écoutantes ne font pas un travail d'enquête et qu'en fonction de l'échange, les informations recueillies par l'écouterne ne permettent pas systématiquement de renseigner l'ensemble des variables de la fiche Violences Conjugales. Le recueil de données n'est donc pas toujours exhaustif. Il convient de comprendre les analyses comme des tendances et de les comparer à d'autres enquêtes pour vérifier les hypothèses émises.

Les écoutantes, par une écoute bienveillante et empathique instaurent un climat de confiance qui permet à la personne qui appelle, de parler de sa situation, de clarifier l'analyse qu'elle en fait, d'identifier sa (ses) demande(s) et d'envisager les moyens de mettre fin à la violence conjugale qu'elle subit ou dont elle témoigne.

L'objectif de cette écoute est de permettre à la personne, grâce à des informations et/ou des conseils appropriés, d'entamer des démarches et/ou d'être orientée vers une structure (ou service) spécialisée membre ou non-membre de réseau FNSF.

2 Données globales Violences Conjugales

Le premier constat que l'on peut faire est qu'en 2011, le nombre de fiches relatives aux situations de violences conjugales a légèrement diminué (-2,7% par rapport à 2009).

Evolution du nombre de fiches Violences Conjugales issues des appels VCI					
Année	2009	2010	2011	Evolution 2011/2010	Evolution 2011/2009
Au niveau National	14 860	16 027	14 459	-9,8%	-2,7%

La très grande majorité des appels violences conjugales concernent des situations où la victime est une femme et l'auteur est un homme (95,9%).

Au niveau National Répartition des fiches Violences Conjugales en fonction du sexe de la victime						
Années	2009	%par rapport à l'ensemble	2010	%par rapport à l'ensemble	2011	%par rapport à l'ensemble
Ensemble (Toutes les fiches)	14 860		16 027		14 459	
Femme-Victime / Homme-Auteur	13 029	87,7%	15 231	94,9%	13 866	95,9%
Homme-Victime / Femme-Auteure	336	2,3%	337	2,1%	291	2,0%
Femme-Victime / Femme-Auteure	172	1,2%	149	0,9%	144	1,0%
Homme-Victime / Homme-Auteur	111	0,7%	130	0,8%	102	0,7%
Fiches dont le sexe de la victime ou de l'auteur-e n'est pas renseigné	1 212	8,2%	180	1,1%	56	0,4%

2.1 Répartition par région administrative et fonction de la relation conjugale

En 2011, les régions qui concentrent le plus grand nombre d'appels « Violences Conjugales » sont les régions qui ont la plus grande densité de population (source INSEE) :

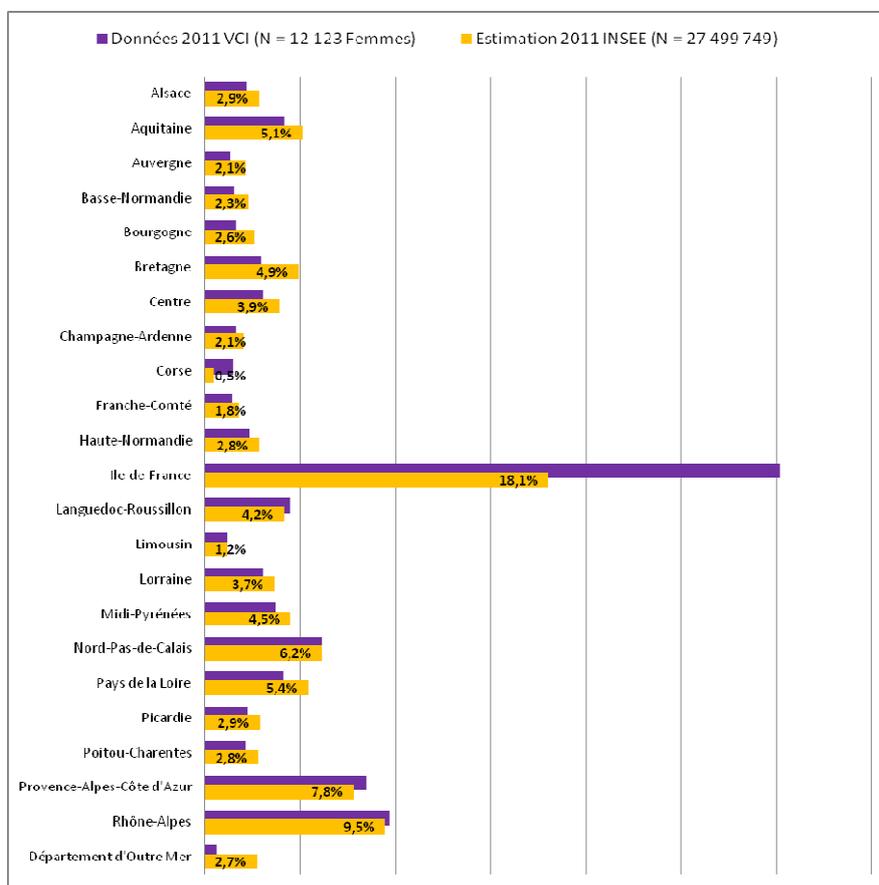
- φ La région Ile de France : 3 803 appels (26,3% de l'ensemble des appels Violences conjugales)
- φ La région Rhône-Alpes : 1 239 appels (8,6% de l'ensemble des appels Violences conjugales)
- φ La région PACA : 1 065 appels (7,4% de l'ensemble des appels Violences conjugales)
- φ La région Nord Pas de Calais : 774 appels (5,4% de l'ensemble des appels Violences conjugales)
- φ La région Languedoc-Roussillon : 565 appels (3,9% de l'ensemble des appels Violences conjugales)

Répartition des fiches VCI 2011 par Région administrative et fonction de la relation conjugale	Victime Femme / Auteur Homme		Victime Homme / Auteure Femme		Couple Lesbien		Couple Gay	
	%	n	%	n	%	n	%	n
Alsace	1,9%	265	1,7%	5	1,4%	2	2,0%	2
Aquitaine	3,6%	505	1,4%	4	4,9%	7	3,9%	4
Auvergne	1,2%	161	0,7%	2	1,4%	2	2,0%	2
Basse-Normandie	1,3%	183	0,3%	1	2,8%	4	1,0%	1
Bourgogne	1,5%	203	1,4%	4	0,0%	0	1,0%	1
Bretagne	2,6%	358	2,7%	8	2,1%	3	0,0%	0
Centre	2,7%	374	1,4%	4	6,3%	9	2,0%	2
Champagne-Ardenne	1,5%	202	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Corse	1,3%	180	1,4%	4	0,0%	0	4,9%	5
Franche-Comté	1,2%	172	2,1%	6	0,0%	0	1,0%	1
Haute-Normandie	2,1%	288	1,4%	4	2,8%	4	2,0%	2
Ile-de-France	26,4%	3664	19,6%	57	20,1%	29	32,4%	33
Languedoc-Roussillon	3,9%	545	2,7%	8	4,9%	7	4,9%	5
Limousin	1,0%	142	0,7%	2	0,7%	1	0,0%	0
Lorraine	2,7%	374	1,4%	4	3,5%	5	2,9%	3
Midi-Pyrénées	3,2%	449	2,7%	8	3,5%	5	0,0%	0
Nord-Pas-de-Calais	5,4%	748	4,8%	14	4,9%	7	4,9%	5
Pays de la Loire	3,6%	500	3,4%	10	4,9%	7	4,9%	5
Picardie	1,9%	269	3,1%	9	4,2%	6	0,0%	0
Poitou-Charentes	1,9%	258	2,7%	8	2,1%	3	2,0%	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,4%	1029	5,2%	15	9,0%	13	6,9%	7
Rhône-Alpes	8,5%	1177	12,4%	36	10,4%	15	7,8%	8
Département d'Outre Mer	0,3%	46	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Collectivité d'Outre Mer	0,6%	77	0,0%	0	1,4%	2	0,0%	0
Etranger	0,0%	3	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Non-Abordé / NSP	12,2%	1694	26,8%	78	9,0%	13	13,7%	14
Total Général	100%	13866	100%	291	100%	144	100%	102

N = 14 459 fiches / fiches dont le sexe de la victime ou de l'auteur-e n'est pas renseigné n = 56

3 Comparaison de la population féminine en France avec les données VCI

Dans le graphique suivant, il nous a semblé intéressant de comparer la répartition des **données VCI 2011**⁴ et l'**estimation 2011 INSEE**⁵ de la répartition de la population féminine par région (France métropolitaine et DOM).



(Détail des pourcentages « Population Femmes âgées de plus de 15 ans » VCI et INSEE, tableau page suivante)

A la lecture de ce graphique, on constate que le tracé de la répartition des appels VCI est analogue au tracé de la répartition de la population féminine sur le territoire français (France Métropolitaine et DOM).

Ce résultat tend à montrer que l'échantillon de population qui contacte le 3919-VCI est un échantillon représentatif de la population féminine en France.

3.1 Projection du coefficient VCI sur la population féminine par région

Partant du postulat, que les coefficients de répartition des fiches VCI correspondent à une réalité objective (graphique page précédente) et en les rapportant à la population féminine par région estimée par les données INSEE, on obtient une « évaluation quantitative » de la population féminine victime de violences conjugales, à savoir : **2 490 697 femmes âgées de plus de 15 ans (soit 9,1% de la population féminine française).**

⁴ Département renseigné - Fiches « Violences Conjugales » situations de Femmes Victimes âgées de plus de 15 ans/Hommes Auteurs

⁵ Source : Insee - Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2011) – Femmes âgées de plus de 15 ans.

Répartition des fiches VCI 2011 Femmes victimes / Hommes Auteurs par Région administrative	% Femmes (VCI)	n Femmes (VCI)	% Femmes (> 15 ans) (INSEE)	Nb Femmes (> 15 ans) (INSEE)	Projection % VCI /n INSEE
Alsace	2,2%	265	2,9%	784 985	17 159
Aquitaine	4,2%	505	5,1%	1 413 348	58 875
Auvergne	1,3%	161	2,1%	588 121	7 811
Basse-Normandie	1,5%	183	2,3%	630 256	9 514
Bourgogne	1,7%	203	2,6%	712 677	11 934
Bretagne	3,0%	358	4,9%	1 360 057	40 163
Centre	3,1%	374	3,9%	1 083 437	33 425
Champagne-Ardenne	1,7%	202	2,1%	566 964	9 447
Corse	1,5%	180	0,5%	135 273	2 009
Franche-Comté	1,4%	172	1,8%	490 170	6 954
Haute-Normandie	2,4%	288	2,8%	777 698	18 475
Ile-de-France	30,2%	3664	18,1%	4 967 493	1 501 352
Languedoc-Roussillon	4,5%	545	4,2%	1 147 508	51 587
Limousin	1,2%	142	1,2%	329 845	3 864
Lorraine	3,1%	374	3,7%	1 004 294	30 983
Midi-Pyrénées	3,7%	449	4,5%	1 244 355	46 087
Nord-Pas-de-Calais	6,2%	748	6,2%	1 692 372	104 421
Pays de la Loire	4,1%	500	5,4%	1 492 140	61 542
Picardie	2,2%	269	2,9%	794 262	17 624
Poitou-Charentes	2,1%	258	2,8%	768 626	16 358
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,5%	1029	7,8%	2 154 278	182 855
Rhône-Alpes	9,7%	1177	9,5%	2 610 936	253 491
Département d'Outre Mer	0,6%	77	2,7%	750 654	4 768
Total France (métropole + DOM)	100%	12123	100%	27 499 749	2 490 697
Estimation du % de femmes > 15 ans victimes de violences conjugales					9,1%

Cette projection semble confirmer l'estimation présentée dans l'Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (ENVEFF⁶), qui évaluait à 9,6% le nombre de femmes victime de violences conjugales l'année précédant l'enquête.

⁶ Enquête réalisée sur des femmes de 20 à 59 ans en 2001 : Jaspard M., Brown E., Condon S., Fougeyrollas-Schwebel D., Houel A., Lhomond B., Maillochon F., Saurel-Cubizolles M.-J., Schiltz M.-A., *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, la Documentation française, 2003.

ANALYSE 2011 RELATIVES AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Note de lisibilité

Les données étudiées et les indicateurs présentés ci-après - profil et typologie relatifs aux victimes, aux auteurs, aux violences, à la relation conjugale et familiale - concernent **uniquement les situations où une femme est victime de violences conjugales et où l'auteur des violences est un homme. Il s'agit en effet de la grande majorité (95,9%) des situations de violences conjugales traitées par les écoutantes du 3919 – Violences conjugales Info.**

Ces indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'analyse ont pour objectifs de :

- φ Présenter une « photographie » des situations traitées par les écoutantes du 3919,
- φ Recenser les différents parcours des femmes victimes,
- φ Evaluer les difficultés et contraintes rencontrées par les femmes victimes,
- φ Orienter des études portant sur les dispositifs actuellement disponibles en faveur des femmes victimes de violences conjugales,
- φ S'interroger sur l'adéquation des politiques de luttres contre les violences faites aux femmes.

Dans tous les tableaux ci-après, les bases de calcul pour l'analyse sont identifiées comme suit :

- φ **N** = Population globale = Total fiches violences conjugales du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 – Femme victime / Homme auteur. (N = 13866)
- φ **n** = Population concernée par la variable – fiches renseignées - sous ensemble de N

1 Éléments de profil des appelant-e-s

Comme l'an passé, pour près de 90% des appelant-e-s, l'appel au 3919-VCI est un premier contact.

Par rapport aux données 2010, on ne constate pas de variation significative tant sur le sexe que sur le statut de l'appelant-e.

- φ **93,4% des appelant-e-s sont des femmes,**
- φ **Dans près des ¾ des appels ce sont les victimes qui contactent le 3919-VCI.**

Il en est de même pour les appels de professionnel-le-s qui sont majoritairement issus du secteur social (54,7%) et du secteur de la santé (27,8%).

Lorsque l'appel est passé par un membre de la famille, dans 44% des situations il émane d'un parent et dans ¼ des situations d'un membre de la fratrie de la victime.

En 2011, 86 auteurs de violences conjugales ont appelé le 3919 (92 en 2010).

2 Éléments de profil des victimes et des auteurs

2.1 L'âge

- φ 27,3% des appels concernent des victimes âgées de moins de 30 ans (+2,4%)
- φ 47% des victimes ont entre 30 et 50 ans
- φ 15,8% des auteurs sont âgés de plus de 60 ans contre 11,8% des victimes

La tendance repérée en 2010, relative à l'augmentation du nombre de jeunes femmes concernées par des situations de violences conjugales, se confirme.

Globalement, on constate que les appels concernent de plus en plus des situations où le couple est plus jeune. L'auteur est en moyenne plus âgé que la victime de 4 à 5 ans.

2.2 L'activité

Les données sur l'activité des victimes et des auteurs confirment les données relatives à l'âge, plus d'étudiantes chez les victimes et plus de retraités chez les auteurs.

En ce qui concerne l'activité,

- φ un peu plus de la moitié des victimes ont un emploi et 2/3 des auteurs.
- φ 21,2% des victimes sont sans emploi (inactive ou au foyer) contre 6,2% des auteurs.

La donnée la plus étonnante est celle relative au chômage qui diffère des données nationales produites par l'INSEE. En effet, le taux de femmes au chômage est inférieure de 1,7 points à celui des hommes, alors que les données de l'INSEE montrent l'inverse : taux de chômage femme = 9,5% contre 8,7% pour les hommes.

2.3 La profession

En ce qui concerne la profession, cette variable est faiblement renseignée. Les données ne peuvent montrer que des tendances.

Le graphique montre des tendances tant sur l'évolution entre 2010 et 2011 que sur la répartition entre les professions des victimes et des auteurs.

- φ En 2011, l'indicateur le plus marquant est l'augmentation du nombre d'employées (+9% par rapport à 2010), soit 65% des victimes et 47,5% des auteurs.
- φ En ce qui concerne les auteurs, on constate une diminution de 2,5 points du taux de cadres et professions intellectuelles supérieures.
- φ 8,5% des victimes sont sans profession (- 3 points par rapport 2010) contre 3,3% des auteurs (- 1 point par rapport à 2010)

2.4 Les ressources

- φ 83,4% des victimes ont des ressources propres mais seulement 57,5% d'entre-elles sont autonomes économiquement.
- φ 846 victimes déclarent vivre uniquement avec des ressources provenant des allocations.
- φ 1,1% des victimes n'ont aucune ressource

Au regard de ces éléments, on peut penser qu'une situation socio-économique difficile est un facteur aggravant. Néanmoins, la précarité ne peut être considérée comme source de violences conjugales.

3 Relation conjugale et vie familiale

3.1 La relation conjugale

L'auteur des violences reste très majoritairement le partenaire régulier de la victime (88,2%) et dans la majorité des situations c'est son mari (58,2%).

Lorsque le couple est marié dans 48,2% la relation dure depuis plus de 10 ans.

Le nombre d'ex-partenaires tend à diminuer (-2 points par rapport à 2010).

Dans les 2/3 de ces situations où l'auteur est l'ex-partenaire, la rupture a eu lieu il y a moins de 3 ans.

3.2 Vie commune et domicile

83,3% des victimes résident avec l'auteur des violences. Dans les 2/3 de ces situations, le logement est loué ou a été acheté conjointement.

La tendance constatée l'année dernière relative à l'augmentation du nombre de victimes ayant un logement en propre se confirme. (+4%)

Au moment de l'appel, 72,6% des victimes occupent encore le même logement, cependant plus de 70% souhaitent le quitter.

Comme le constatent les différent-e-s professionnel-le-s des associations membres du réseau FNSF, plus les faits de violences conjugales sont révélés tôt dans la relation, plus la prise en charge de la victime est précoce, plus celle-ci est susceptible de sortir rapidement de l'emprise de l'auteur.

3.3 La vie familiale

En 2011, 86,4% des victimes avaient au moins un enfant et 10,5% étaient enceintes avec au moins un enfant (donnée stable depuis 2009).

83,5% des enfants vivent au domicile où s'exercent les violences et de ce fait, un plus grand nombre **d'enfants sont exposés aux violences (témoins des) de leurs parents (82,4%)**.

On constate une légère diminution du nombre d'enfants maltraités dans le cadre de violences conjugales (-1,9% par rapport à 2009).

15% des enfants, qui résident au domicile où s'exercent les violences, sont maltraités.

4 Indicateurs relatifs aux violences subies par les victimes

4.1 Définition et typologie des violences subies

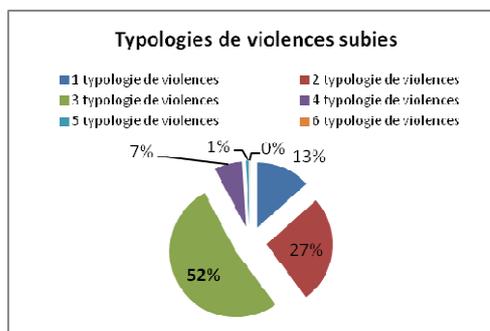
La FNSF quant à elle définit six types de violences :

- φ Violences Verbales (cris, injures, ...)
- φ Violences Psychologiques, (humiliation, menaces...)
- φ Violences Physiques, (coups, brulures, séquestration...)
- φ Violences Sexuelles, (viol conjugal, pratique sexuelle imposée, ...)
- φ Violences Economiques, (privation de ressources, interdiction de travailler, ...)
- φ Violences Administratives (confiscation de papiers, limite d'accès aux droits, ...)

Les données et indicateurs présentés ci-après sont fonction de la typologie de la FNSF.

Description des violences subies	%	Nb fiches
Violences verbales	72,3%	10025
Violences psychologiques	87,8%	12168
Violences physiques	79,4%	11004
Violences sexuelles	6,0%	828
Violences économiques	7,5%	1045
Violences administratives	1,1%	154
NSP	1,2%	162
Total	255,6%	35437

N = 13 866



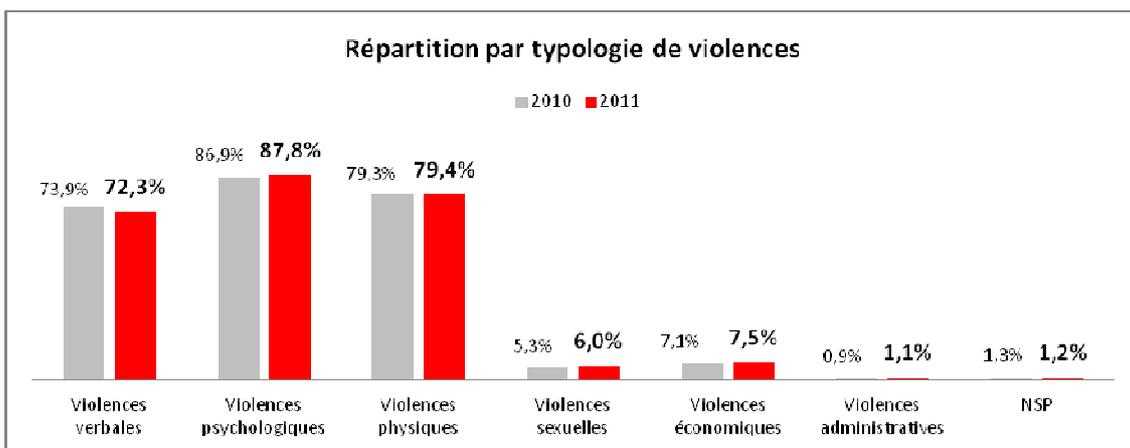
A noter :

Dans tous les tableaux relatifs aux descriptions des violences, les totaux sont supérieurs à 100. Cela s'explique par le fait que les victimes subissent plusieurs formes de violences.

La moitié des victimes subissent 3 typologies de violences différentes. Les violences associées s'incrivent dans le cycle des violences et leur aggravation dans le temps (multiplications des typologies, des formes, de la fréquence et de la gravité des violences ...)

Le constat posé l'an passé relatif à l'augmentation du taux de révélation des faits de violences psychologiques se confirme (+ 7 points entre 2009 et 2011).

Cette progression s'explique sûrement par la reconnaissance par le législateur des violences psychologiques.⁷



4.2 Les violences verbales et psychologiques

Parmi les victimes qui déclarent ces violences, 95.9% disent subir au moment de l'appel des violences verbales et 96.4% des violences psychologiques.

Plus de 93% des victimes disent vivre en permanence ces violences⁸. Et 56% des victimes confient vivre ces violences depuis plusieurs années.

Comme en 2010, la FNSF relève **des indicateurs inquiétants relatifs à l'augmentation du taux de harcèlement, de chantage et de menaces.**

- φ Plus des 4/5^{ème} des victimes déclarent être injuriées régulièrement (+6,1% par rapport à 2010)
- φ 55,2% des victimes déclarent être harcelées (+8, 1%)
- φ 54,5% des victimes déclarent subir des menaces (+ 6,4%)
- φ 38% des victimes déclarent être victimes de chantage (+ 11,2%)
- φ **13,8% des victimes déclarent que leurs enfants sont menacés (+ 2,6%)**

⁷ Article 31 du chapitre III, répression des violences de la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants

⁸ 93,6% violences verbales / 94,2% violences psychologiques.

4.3 Les violences physiques et sexuelles

Parmi les victimes qui déclarent ces violences, 84,3% disent subir au moment de l'appel des violences physiques et 73,8% des violences sexuelles.

En termes de durée et de fréquence, les taux sont en augmentation par rapport à 2010 :

- φ Depuis plusieurs années : 53,3% (+2,3%) des violences physiques et 50,5% (+6,2%) des violences sexuelles
- φ **En permanence : 56,1% (+13%) des violences physiques et 53% (+ 4,1) des violences sexuelles**

En 2011, on constate une augmentation en nombre des violences sexuelles, malgré un échantillon de population inférieur en 2011 par rapport à 2010 (*Rappel N 2011 = 13 866 / N 2010 = 15 231*)

Cette augmentation du taux de révélation relatif aux violences sexuelles montre l'impact des campagnes médiatiques nationales.

- φ **433 déclarent avoir subi au moins un viol conjugal**, c'est **36 victimes de plus** que l'an passé
- φ **71 victimes** déclarent avoir été **victimes d'une tentative de viol**, (+8 victimes par rapport à 2010).
- φ **750 victimes déclarent avoir subi au moins une strangulation,**
- φ **427 déclarent avoir été menacées avec une arme,**
- φ **154 disent avoir été victimes de tentative de meurtre** (-69 victimes par rapport à 2010)

4.4 Les violences économiques et administratives

- φ La tendance de l'année dernière qui montrait une baisse du nombre de victimes privées de ressources semble se confirmer (-6,2% par rapport à 2010).
- φ 326 victimes déclarent que l'auteur contrôle en permanence ses dépenses (+ 2,9% par rapport à 2010, soit 20 victimes).
- φ 83 victimes déclarent que l'auteur des violences leurs confisque des papiers administratifs (c'est 15 victimes de plus qu'en 2010)

5 Indicateurs liés au contexte d'apparition et/ou d'aggravation des violences

Contexte d'apparition et/ou d'aggravation des violences conjugales	%	Nb fiches
Problème de santé	54,3%	2460
Situation familiale	46,6%	2114
Autre	10,1%	459
Situation professionnelle de l'auteur	7,1%	322
Total	118,1%	5355

n = 5 218

Problème de santé	%	Nb fiches
Auteur	88,6%	2180
Victime	19,1%	471
NSP	0,6%	14
Total	108,3%	2665

n = 2 460

Le premier motif d'apparition et/ou d'aggravation des violences révélé par les victimes est comme l'année précédente des problèmes de santé (54,3% soit + 10,6% par rapport à 2010) qui peuvent être multiples et très majoritairement liés à l'auteur.

On constate **une augmentation, de près du double**, du nombre de situations (**681 en 2011 contre 391 en 2010**) où la victime déclare que **l'auteur est atteint de jalousie pathologique(*)**.

Cet indicateur corrobore l'indicateur en hausse « contrôle/surveillance constante » des violences psychologiques.

A la lecture des commentaires libres rédigés par les écoutantes, on constate que de nombreuses victimes témoignent de suspicions chroniques de la part de l'auteur à leur égard qui se traduisent par des questions incessantes relatives à leurs déplacements, aux rencontres professionnelles... et par des contrôles permanents des historiques de communications téléphoniques, de connexions internet et de mails.

* Plusieurs définitions existent sur la jalousie pathologique dite jalousie malade

Selon Nabila Hamza, experte en Genre - Réseau National des Centres d'Ecoute des victimes de violence (ANARUZ) au Maroc.

Suspicion constante, attribution d'intention non fondée, qui se traduit par la surveillance des coups de téléphone, l'emploi du temps, les relations avec la famille et les amis ...

D'une façon générale, aucune explication rationnelle ne vient apaiser une jalousie pathologique car il s'agit ni plus ni moins que d'un refus d'une réalité.

Selon, Nicolas Franck, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier en psychiatrie au Centre hospitalier universitaire de Lyon.

- ⊕ Dangerosité potentielle : risque d'agression physique, d'homicide ou de suicide (lorsque le conjoint le quitte)
- ⊕ Croyance anormale (fondée sur des bases erronées et inaccessible aux arguments rationnels) que le conjoint est devenu infidèle
- ⊕ D'autres idées délirantes peuvent être associées : complot du conjoint contre le patient, tentative d'empoisonnement, d'affaiblissement de ses capacités sexuelles ou de transmission d'une maladie vénérienne
- ⊕ Le patient surveille son conjoint, se montre inquisiteur, irrité, agressif, voire menaçant ou violent
- ⊕ Sa personnalité serait caractérisée par une faible estime de soi, un décalage entre ambitions et succès et une grande importance accordée à son statut social

Autres motifs déclarés par les victimes comme contexte d'apparition et/ou d'aggravation des violences :

- ⊕ Pour 1682 victimes, la consommation d'alcool/drogue de l'auteur se révèle être un motif d'aggravation des violences.
- ⊕ Pour 491 victimes leur grossesse (+5,4% par rapport à 2010)
- ⊕ 448 victimes déclarent que leur mariage est le contexte d'apparition et/ou d'aggravation des violences (+11,2% par rapport à 2010)

6 Indicateurs relatifs aux conséquences des violences sur les victimes

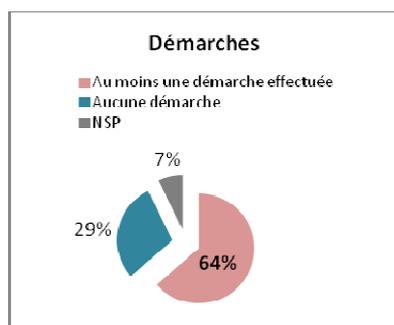
Conséquences pour la victime (fiches renseignées)	%	Nb fiches
Santé mentale	87,0%	7133
Santé physique	33,3%	2728
Isolement	28,0%	2298
Situation économique	3,0%	249
Meurtre de la victime	0,0%	1
Autre	0,9%	74
Total	152,2%	12483

N= 13 866 / n = 8 202

Le Rapport « Les femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé »⁹ de 2001 (sous la direction du Pr. Henrion) énonce que « la violence conjugale est un authentique problème de santé publique nécessitant une approche médicale pluridisciplinaire » et que « les violences constituent un risque pour la santé mentale des victimes : dépressions, suicides, conduites addictives pour le tabac, les médicaments psychotropes, ... ».

- φ **84% des victimes disent souffrir d'anxiété** qui peuvent se traduire par des crises d'angoisse, troubles du sommeil, fatigabilité...
- φ **2 374 victimes déclarent avoir une/des atteinte(s) physique(s) temporaire(s)** (contusion, brûlure, fracture, trouble sensoriel...
- φ **310 victimes déclarent avoir tenté de se suicider**
- φ **140 victimes déclarent avoir une atteinte physique définitive** (maladie : fibromyalgie, le cancer, la stérilité, la perte partielle de l'audition, des troubles entérogastriques, ... / handicap)
- φ **37 victimes déclarent être en invalidité à cause des violences. C'est 17 victimes de plus que l'an passé).**
- φ 101 victimes déclarent avoir dû abandonner leur travail à cause des violences subies.

7 Indicateurs relatifs aux démarches entreprises par les victimes



N (Au moins une démarche) = 8 808

Démarches	%	Nb fiches
Police et gendarmerie	65,1%	5734
Santé	45,8%	4032
Justice	25,4%	2234
Secteur social	11,8%	1037
Association	7,5%	658
Autre	7,3%	643
NSP	11,3%	997
Total	220,2%	19396

Le total est supérieur à 100 car les victimes effectuent souvent plusieurs démarches. Ces données sont relativement stables par rapport à 2010.

⁹ Henrion Roger, « Les femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé » Rapport officiel au ministre délégué à la Santé, réalisé par un groupe d'expert sous la présidence du professeur Henrion, La Documentation Française, Paris, février 2001, 47 p.

7.1 Démarches auprès des services de police/gendarmerie/justice

En 2011, 65,1% des appelant-e-s disent que des démarches ont été effectuées auprès des services de police/gendarmerie.

5 734 victimes déclarent avoir effectué une démarche auprès des services de police/gendarmerie, soit **41% de l'ensemble des victimes**.

En pourcentage, les démarches auprès des services de justice ont diminué (-2,7%).

A noter

Depuis septembre 2011, le service 3919-VCI a embauché une écoutante-juriste (à mi-temps) afin d'offrir des réponses techniques sur les questions d'ordre juridique.

La FNSF a publié en mars 2011 un livre blanc FNSF « Justice et Violences Conjugales 2 ».

Parmi celles qui font des démarches auprès des services de police/gendarmerie :

- φ 24% de celles-ci viennent tout juste de le faire au moment de l'appel (-6% par rapport à 2010).
- φ **Près de 9% des victimes ont déposé plainte (donnée stable par rapport à 2010).**
- φ 198 victimes signalent un refus de dépôt de plainte (contre 302 en 2010).
- φ Dans 739 situations, l'auteur a été convoqué au commissariat ou à la gendarmerie
- φ Dans 349 situations, l'auteur a été mis en garde à vue
- φ 250 auteurs ont été condamné à une peine de sursis, 174 ont été incarcérés, 160 ont été placés sous contrôle judiciaire.
- φ 11% de l'ensemble des victimes disent avoir consulté un avocat.

7.2 Démarches auprès des services de santé

Près de la moitié des victimes qui ont effectué au moins une démarche l'ont faite auprès des services de santé (45,8%). Ce qui représente **29% de l'ensemble des victimes**.

- φ La moitié d'entre elles consultent un médecin généraliste.
- φ Près d'un tiers consultent un médecin hospitalier (+3,9% par rapport à 2010)

- φ **Parmi celles qui ont effectué des démarches de santé, 64,1% obtiennent un certificat médical soit près de 18% de l'ensemble des victimes.**
- φ Parmi celles qui ont obtenu un certificat médical 42,3% ont fait reconnaître une incapacité totale de travail (ITT), soit **7% de l'ensemble des victimes**.

COMMUNICATION FNSF

Communiqué de presse à l'occasion du 8 mars 2011



Célébrations du 8 mars : L'inquiétude grandissante des associations

2010 : Grande cause nationale sur les violences faites aux femmes.

2011 : Quelles perspectives pour les femmes victimes de violences et les associations engagées à leurs côtés ?

Paris – 07 mars 2011 – La grande cause nationale de 2010 contre les violences faites aux femmes a été un geste politique fort, accompagné d'avancées législatives. Quelques semaines après sa clôture : des budgets en baisse, une réorganisation des services d'hébergement inquiétante pour nombre d'associations de terrain et un recul dans la reconnaissance des violences faites aux femmes:

- **Insécurité financière** :
 - Toujours un manque de financement pérenne pour le quotidien de l'accueil des femmes victimes, assumé pour l'essentiel par un réseau d'associations féministes : l'accompagnement des femmes victimes (30 000 femmes bénéficiaires chaque année), l'observatoire sur les violences conjugales, les actions de prévention contre les stéréotypes sexistes, les actions de formation des professionnel-les...
 - Les associations sont de plus en plus soumises à des appels à projets qui s'inscrivent rarement dans des projets spécifiques destinés aux femmes ou élaborés dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes. Cette méthode de financement va s'appliquer également aux centres d'hébergement, ce qui ouvre la voie au secteur privé et met en concurrence des associations de tailles très différentes. Or les associations spécialisées, qui ont fait avancer la lutte contre les violences, sont souvent des associations de moins de 50 salariées. Elles ont pourtant hébergé en 2009 près de 5000 femmes et enfants.
- **STAO : quel parcours pour les femmes victimes de violences ?** Le Système Intégré d'Accueil et d'Orientation qui réorganise le dispositif d'hébergement actuellement en place, implique un opérateur unique par département chargé de centraliser l'ensemble des demandes d'hébergement. Concrètement, une seule structure pour répondre aux appels de détresse et trouver un hébergement aussi bien pour les SDF, sortants de prison, familles expulsées, toxicomanes, que pour les femmes subissant des violences au domicile, qui ont avant tout besoin de se protéger..! Or l'écoute et l'accueil des femmes victimes de violence nécessitent évidemment une formation spécifique, le respect de règles précises de confidentialité et de mise en sécurité.
- **Négation de la spécificité des violences faites aux femmes** : on observe partout un glissement sémantique volontaire et inquiétant rendant invisibles les questions d'inégalités face aux violences avec la généralisation des programmes et un traitement social des violences: aide aux victimes en général, mise en place de dispositifs contre les violences intra-familiales (incluant les femmes, les enfants, les personnes âgées ou vulnérables), soit toutes les formes de violences au sein de la famille comme si elles avaient la même origine et nécessitaient le même traitement.



Violences conjugales, Dignité et autonomie des femmes, égalité : nos combats

Les associations de la FNSF ont fait émerger la question des violences conjugales. Elles ne veulent pas disparaître et voir les avancées obtenues depuis le début des années 70 être dissoutes dans des dispositifs généralistes inadaptés. La question des violences faites aux femmes risque d'être noyée dans un ensemble de problématiques où elles n'apparaîtront plus en tant que telles.

La FNSF demande, pour des raisons de sécurité évidentes que soient respectés l'accès direct aux centres d'hébergements spécialisés, la confidentialité et la sécurité des femmes. Des moyens spécifiques conséquents dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, en matière de prévention, pour le 3919 - *Violences Conjugales Info* et pour les associations spécialisées.

Les associations sont engagées sur le plan politique pour les droits des femmes. Cela implique aussi la lutte contre tous les intégrismes. Elles sont intégrées dans les quartiers et en milieu rural où les femmes sont isolées, mais aussi dans les quartiers plus aisés ou les femmes ne s'adressent pas forcément aux services sociaux.

L'affaiblissement de ces associations de proximité portera un coup à la défense de la laïcité, à l'égalité, à la liberté et à la sécurité des femmes, où qu'elles soient.



Contact presse : FNSF 01 40 33 80 90 mail : fnsf.doc@wanadoo.fr

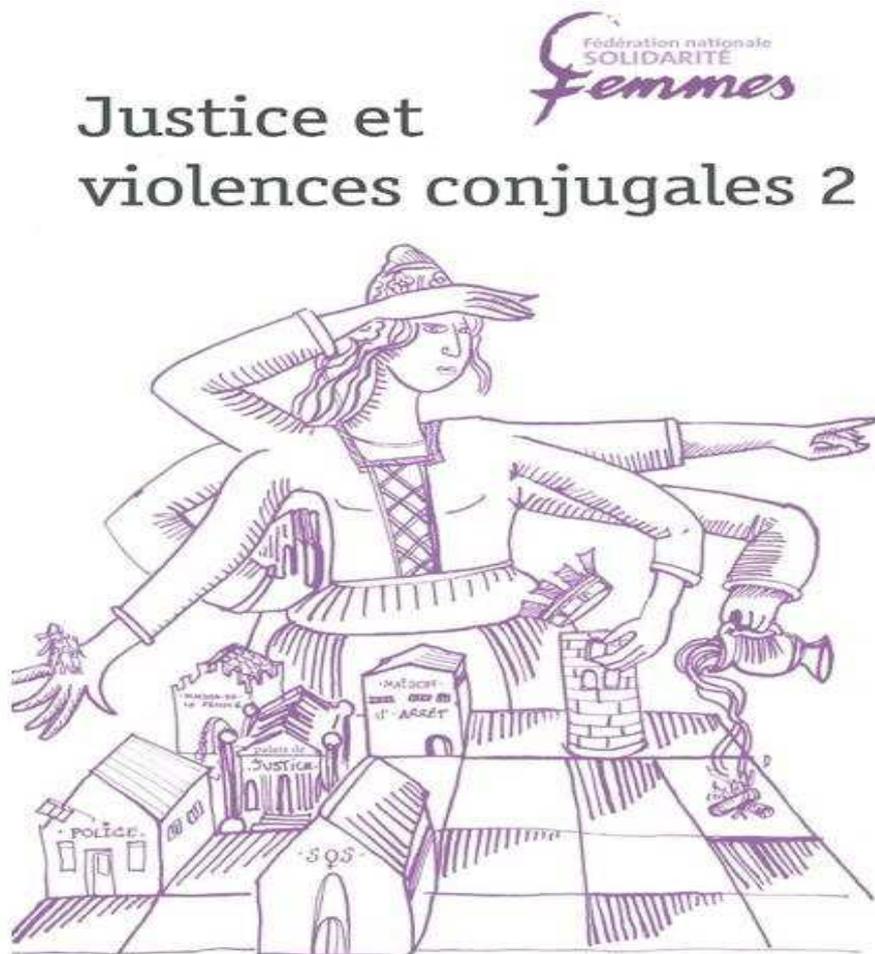
Parution fin avril 2011 du livre blanc FNSF « Justice et Violences conjugales 2 »

L'évolution des mesures législatives contre les violences faites aux femmes a progressivement amélioré la protection des femmes mais son application reste délicate. Ce nouveau rapport relate, à partir d'histoires vécues et recueillies auprès de femmes accueillies au sein des associations du réseau FNSF, le parcours judiciaire de femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants.

Cet ouvrage décrypte les difficultés ou les avancées rencontrées par les femmes en matière de droit civil et pénal, de faire un état des lieux des nouvelles mesures innovantes de la loi du 10 juillet 2011.

A partir d'exemples d'homicides ou de tentatives d'homicides, ou d'actes de violences graves, la question de la mise en sécurité des femmes victimes de violences est abordée. Quelles sont les failles dans les dispositifs existants ? Le bracelet électronique est-il la solution ? Quelle analyse en font les associations de la FNSF ? Comment tentent-elles de protéger les femmes ? Quelles sont les nouvelles difficultés qu'elles rencontrent ?

Enfin la FNSF présente les mesures du nouveau plan interministériel de lutte contre les violences envers les femmes 2011-2013, sur lesquelles elle compte s'appuyer pour poursuivre son action (lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation, par exemple).



Communiqué de presse relatif au Viol Conjugal – 13 juin 2011



VIOL CONJUGAL le dernier tabou

Au 3919⁽¹⁾, en 2010, plus de 40 000 appels ont été traités, 5,3% des victimes ont déclaré des violences sexuelles, près de la moitié avait subi un viol conjugal.

En 2009, parmi les 153 demandes de mise en sécurité recensées au sein du réseau Solidarité Femmes, 18 femmes ont été violées par leur partenaire (soit 12%) et 21 ont subi des violences sexuelles. Ces chiffres sont probablement en dessous de la réalité.

Au moment où la question du harcèlement sexuel au travail et des agressions sexuelles soulève enfin un débat en France, le viol conjugal reste un tabou majeur.

Posséder le corps de sa partenaire, totalement contrôlée par l'emprise et la peur, le viol conjugal est l'expression la plus extrême de la domination de l'un sur l'autre au sein du couple.

Pour ne plus subir des violences psychologiques et physiques répétées, les femmes finissent par accepter des violences sexuelles. Honte, culpabilité, il est difficile pour les femmes de parler du viol, qui touche le domaine de l'intime.

Avant de révéler des violences sexuelles, de nombreuses femmes ont besoin de comprendre les autres formes de violences conjugales² subies, de bénéficier d'un lieu dédié où elles se savent crues et entendues. Très souvent, il faudra un accompagnement spécifique et soutenant, ou la rencontre avec d'autres femmes (au sein d'accueils collectifs ou de groupes sur l'estime de soi).

La majorité des viols ne sont pas reconnus, hormis les cas de flagrant délit ou lorsque les violences sexuelles sont associées à d'autres formes de violences très graves (séquestration, actes de torture et de barbarie). Difficile à prouver, et lorsque c'est le cas, parce qu'il est associé aux violences physiques ou psychologiques mais aussi au « devoir conjugal », il n'est pas reconnu comme un crime - passible de la cour d'assises - mais « correctionnalisé ».

La FNSF et ses 69 associations membres, qui sont confrontées comme les autres associations du secteur social à la baisse des subventions en particulier pour leurs centres d'hébergement, rappellent l'importance de lieux de proximité et dédiés aux femmes. Pour que leur parole se libère, les femmes ont besoin d'être écoutées, soutenues, et sécurisées.

Cela passe par une prise de conscience collective de la gravité des conséquences du viol y compris au sein du couple (stress post traumatique, séquelles physiques, conséquences sur la grossesse et grossesses non désirées, etc.).

Solidarités Femmes presse : 01 40 33 80 90

13 juin 11



Peu révélée par les femmes et peu reconnue, malgré la loi du 4 avril 2006, cette violence est pourtant fréquente.

La majorité des femmes suivies ou hébergées au sein des associations du réseau Solidarité Femmes, a dévoilé les violences sexuelles subies après plusieurs semaines ou plusieurs mois.

¹ Violences Conjugales Info, le numéro national a été initié et est géré par la FNSF

² La FNSF définit 6 formes de violences : verbales, psychologiques, physiques, sexuelles (viol conjugal, pratiques sexuelles imposées...), économiques et administratives.

Communiqué de presse à l'occasion du 25 novembre 2011



VIOLENCES CACHEES DECOUVREZ LA NOUVELLE CAMPAGNE DE SOLIDARITE FEMMES

Les apparences données par les auteurs de violences sont souvent trompeuses.

L'auteur de violence présente souvent 2 visages : agréable dans la vie sociale, séducteur... jaloux, méprisant, tortionnaire à la maison.

L'homme violent n'est pas, comme on l'imagine parfois, systématiquement alcoolique, brutal, issu d'un milieu socio-économique défavorisé, déviant sans limite son agressivité à l'extérieur. Très souvent, il s'agit de « Monsieur tout le monde », insoupçonnable lorsqu'il rend service à ses voisins par exemple. Il peut être aussi le cadre dynamique qui a tout pour plaire et peut allier performance et réussite professionnelle. Insoupçonnable, attentif aux apparences, il manipule familles, proches, professionnel-le-s.

Ou il responsabilise la femme, «elle m'a provoqué, elle sait que je ne supporte pas cela, elle a désobéi...etc. ».

Rares sont les auteurs qui reconnaissent leur culpabilité dans les violences et demandent à être aidés. Ils pensent qu'ils n'ont pas de problèmes ou disent qu'ils vont changer.

Difficile alors de croire en la parole des femmes ou jeunes filles qui tentent d'expliquer ce qu'elles vivent. Et la société les dédouane : crime passionnel, jalousie, chômage, alcoolisme, enfance difficile...

Pourtant les conséquences des violences (qui incluent agressions sexuelles, viol) sont connues : homicides (146 en 2010 par armes à feu ; strangulation ; coups de pieds et de poings ; immolation), blessures, stress post traumatique, arrêts de travail, tentative de suicide...

Les femmes victimes se reconstruisent si elles sont crues, entendues, soutenues par leur entourage, les associations spécialisées, les autres professionnels, mais aussi lorsque les violences sont reconnues par le système judiciaire.

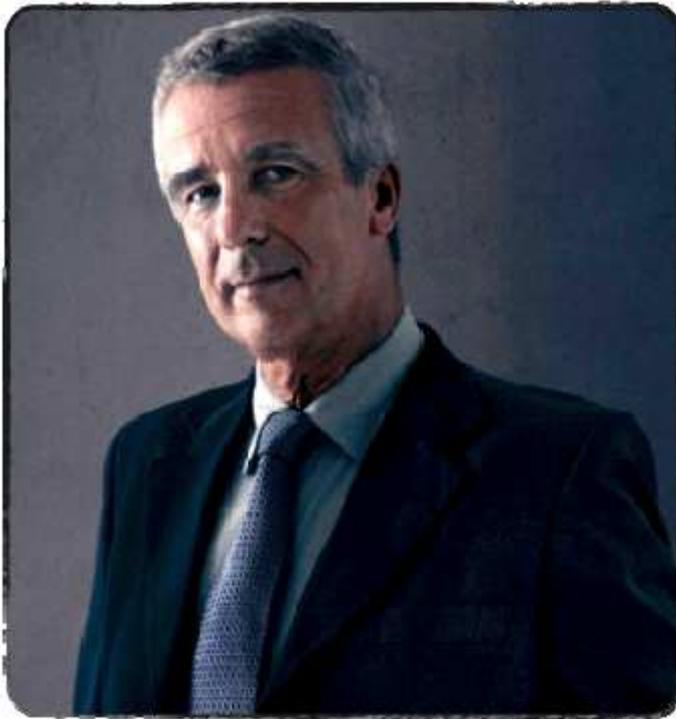


A l'occasion du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, soutenue par W Atjust et le photographe Marc Paeps, la FNSF lance une nouvelle campagne appelant à la vigilance.

Tolérance zéro pour les violences faites aux femmes : vigilance face aux violences qui se cachent !

Dénonçons la violence qui se cache

Contact presse : FNSF 01 40 33 80 90 mail : fnsf.doc@wanadoo.fr Françoise Brié 06 64 43 10 13



C'est arrivé près de chez vous

L'auteur des violences reste très majoritairement le partenaire régulier de la victime (à 82,5%) et très souvent le mari ou concubin (à 96%). Dans plus d'un tiers des situations (37,5%), la relation avec le partenaire régulier dure depuis plus de 10 ans.



Données 2010 du 3919

L'âge des auteurs :

- 6,4% des auteurs ont moins de 25 ans
- 10,6% ont entre 25 à 29 ans
- 50,8% ont entre 30 à 49 ans
- 32,2% ont plus de 50 ans

L'activité professionnelle

- 66,2% des auteurs ont un emploi,
- 17,3% sont au chômage ou en inactivité,
- 11,9% sont retraités
- 46,2% employés
- 20,5% cadres et professions intellectuelles supérieures,
- 15,3% artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 11% ouvriers agriculteurs
- 4,4% sans professions
- 2,5% autres

LES CHIFFRES DU 3919 EN 2010	19707	1873	DANS 6033	2318	223
 <p>appels pour violences conjugales</p> <p>Les violences sexuelles ne sont révélées que dans 5,3% des appels</p>	<p>appels pour d'autres violences (viols, violences sexuelles, harcèlement au travail...)</p>	<p>situations de violence révélées, 17% des enfants sont maltraités et 79% témoins des violences subies par leur mère</p>	<p>appelantes au 3919 ont déclaré avoir été menacées de mort</p>	<p>déclarent avoir subi une tentative de meurtre</p>	

Contact presse : FNSF 01 40 33 80 90 mail : fnsf.doc@wanadoo.fr Françoise Brié 06 64 43 10 13

Des facteurs aggravants Pas de profils « type »

La consommation d'alcool/drogue des auteurs sont décrits par les femmes comme le premier motif d'apparition et/ou d'aggravation des violences.

L'addiction des auteurs est un motif de passage à l'acte et d'aggravation des violences mais non la cause des violences.

Dans 855 situations, **des violences durant l'enfance** ou l'adolescence des auteurs sont mentionnées par les femmes :

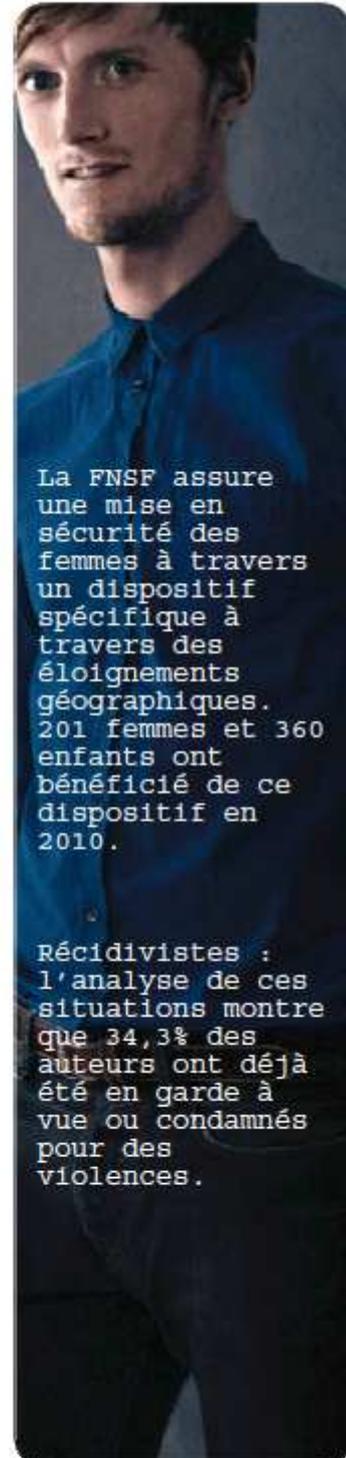
- 60,4% ont subi des violences familiales dans leur enfance ou leur adolescence
- 61,3% ont été exposés à des violences au sein du couple de leurs parents
- 7,8% ont subi d'autres violences

Si pour un certain nombre d'auteurs, sont retrouvées des violences subies dans l'enfance ou l'adolescence, tous les enfants victimes ou témoins ne deviendront pas auteurs. L'intérêt d'une prise en charge de ces enfants est cependant à nouveau démontré.

Antécédents d'actes de violences retrouvés dans 1 142 situations

Les violences sont rarement isolées et accidentelles.

- 20,3% ont déjà commis des violences sur enfants,
- 64,1% ont déjà été violents avec une précédente partenaire
- 30,9% ont commis d'autres violences



La FNSF assure une mise en sécurité des femmes à travers un dispositif spécifique à travers des éloignements géographiques. 201 femmes et 360 enfants ont bénéficié de ce dispositif en 2010.

Récidivistes : l'analyse de ces situations montre que 34,3% des auteurs ont déjà été en garde à vue ou condamnés pour des violences.

Contact presse : FNSF 01 40 33 80 90 mail : fnsf.doc@wanadoo.fr Françoise Brié 06 64 43 10 13

CONTRE LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES

POUR LE RESPECT ET L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Reproduction autorisée avec mention de la source :
« Fédération Nationale Solidarité Femmes – www.solidaritefemmes.asso.fr »

Document réalisé par :

Pascale CARAYON, Cheffe de projet Observatoire

Avec la contribution des écoutantes du service 3919-Violences Conjugales Info.
Et sous la direction du Comité de Pilotage de l'Observatoire

- φ Maryvonne Bin-Heng, Présidente
 - φ Françoise Brié, Vice-présidente en charge de la communication
 - φ Christine Clamens, directrice générale.
-



3919

VIOLENCES CONJUGALES INFO

(appel anonyme et gratuit depuis un téléphone fixe)

**Du lundi au samedi, de 8h à 22h
Les jours fériés de 10h à 20h
(sauf les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre)**

Permettre aux femmes de sortir du silence et l'isolement est essentiel à la lutte contre les violences conjugales.

Depuis 20 ans la FNSF a développé une expertise en matière d'écoute nationale destinée aux femmes victimes. En effet en 1992 est créée la première plate-forme d'écoute téléphonique pour les victimes de violence conjugales. En 2007, cette plate-forme devient le 3919 – violences conjugales info.

C'est un numéro d'appel anonyme. Ce n'est pas un numéro d'appel d'urgence*.

Une équipe d'écouteresses professionnelles assure une écoute bienveillante.

L'écouteresse instaure un climat de confiance qui permet à la personne de parler de la situation qui l'amène, de clarifier l'analyse qu'elle en fait.

L'objectif de cette écoute est de permettre à la personne, grâce à une information appropriée, d'entamer des démarches.

La personne qui appelle peut aussi être orientée vers une association spécialisée.

** En cas d'urgence, appelez la police ou la gendarmerie, en composant le 17 (ou le 112 d'un portable. appel aratuit).*



Service des Droits
des Femmes et de
l'Égalité entre les
Femmes et les
Hommes

